

F 40**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

F 40

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Détergent pour verres avec action blanchissante

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**

Société: Eliona S.A.
Rue: Schaarbeeklei 638
Lieu: BE-1800 Vilvoorde
Téléphone: +32 2 25518-10
Téléfax: +32 2 25518-15
e-mail: info@eliona.be
Internet: www.winterhalter.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +32 70 245-245
Emergency CONTACT (24-Hour-Number): GBK GmbH +49 (0)6132-84463

Information supplémentaire

Numéro de registre: 24592

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Catégories de danger:

Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Met. Corr. 1

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1A

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Mentions de danger:

Peut être corrosif pour les métaux.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Méta-silicate de disodium

Silicate de potassium

hydroxyde de potassium

Chlorite de sodium 1-5 % Cl actif

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05

**Mentions de danger**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

F 40

P301+P330+P331	enlevées. Continuer à rincer.
P304+P340	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
	EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Élimination conformément aux prescriptions légales.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH206	Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).
--------	--

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Mélange composé des substances citées ci-après avec additifs non dangereux

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS		
N° Index	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
N° REACH		
229-912-9	Métasilicate de disodium	10 - 20 %
10213-79-3		
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H314 H335	
01-2119449811-37		
215-199-1	Silicate de potassium	5 - < 10 %
1312-76-1		
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H290 H314 H318 H335	
01-2119456888-17		
215-181-3	hydroxyde de potassium, potasse caustique	1 - < 5 %
1310-58-3		
019-002-00-8	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A; H290 H302 H314	
01-2119487136-33		
231-836-6	Chlorite de sodium 1-5 % Cl actif	1 - < 5 %
7758-19-2		
	Ox. Sol. 1, Acute Tox. 2, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, STOT RE 2, Aquatic Acute 1; H271 H310 H301 H314 H373 H400 EUH032 EUH071	

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Éviter toute exposition par inhalation pour une utilisation conforme.

Mettre la victime à l'air libre.

Après contact avec la peau

Laver avec de l'eau et du savon et rincer abondamment.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

F 40

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire vomir.

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans les caractéristiques du produit (cf. section 2) et/ou à la section 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: monoxyde et dioxyde de carbone. Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Aucune mesure particulière.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination : voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Observer mode d'emploi.

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Préventions des incendies et explosion

Aucune mesure particulière.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Prévoir la ventilation des récipients. Lors de l'emmagasiner, ne pas utiliser de récipients en aluminium ou en métal léger.

F 40

Conseils pour le stockage en commun

Tenir à l'écart des acides.

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Température de stockage recommandée : 0 - 25 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détergent pour verres avec action blanchissante

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m³	F/m³	Catégorie	Origine
1310-58-3	Potassium (hydroxyde de)	-	2		Courte durée (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection (EN 166).

Protection des mains

Gants de protection (EN 374).

Protection respiratoire

Non demandé sous utilisation appropriée.

En cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration autonome (EN 133).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	spécifique au produit
pH-Valeur (à 20 °C):	env. 14
Point de fusion:	< -15 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 100 °C
Point d'éclair:	> 100 °C
Taux d'évaporation:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	n.a.
Limite supérieure d'explosivité:	n.a.
Pression de vapeur (à 20 °C):	non déterminé
Densité de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	~ 1,43 g/cm³

F 40

Densité apparente:	n.a.
Hydrosolubilité (à 20 °C):	Miscible en toutes proportions
Solubilité dans d'autres solvants:	non déterminé
Coefficient de partage:	non déterminé
Température d'inflammation:	n.a.
Viscosité dynamique (à 20 °C):	< 10 mPa·s
Dangers d'explosion:	Produit non explosif.
Propriétés comburantes:	Ne propage pas le feu.

9.2. Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit au contact des métaux communs en dégageant de l'hydrogène. Réaction avec l'eau et les acides en cas de développement de chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut dégager du chlore en cas de mélange avec des solutions acides. Hydrogène, par réaction avec les métaux.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatibles

Acides.

Corrode les métaux communs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

hydroxyde de sodium:

DL50/cutanée/rat: > 2000 mg/kg

DL50/orale/rat: > 2000 mg/kg

CL50/inhalatif/rat: > 5 mg/l (4h)

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Le produit ne contient aucune concentration pertinente de composants avec des propriétés cancérogènes, mutagènes et/ou toxique pour la reproduction.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

F 40

Donnée non disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

D'après le règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents) les agents tensioactifs contenus dans le produit sont conformes aux exigences concernant la biodégradabilité.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient aucune concentration pertinente en ingrédients bioaccumulables.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Voir section: 2.3

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Si possible le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit

200129 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCEs, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT; fractions collectées séparément (sauf section 15 01); détergents contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, vider de façon optimale les emballages contaminés et les remettre à une entreprise de recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Métasilicate de disodium, hydroxyde de potassium, Chlorite de sodium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 8

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 8



Code de classement: C5

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 1 L

Catégorie de transport: 2

N° danger: 80

Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1719

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

winterhalter®

F 40

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (Métasilicate de disodium, hydroxyde de potassium, Chlorite de sodium)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Code de classement:

C5

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (DISODIUM METASILICATE, POTASSIUM HYDROXIDE, SODIUM CHLORITE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

1 L

EmS:

F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU:

UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (DISODIUM METASILICATE, POTASSIUM HYDROXIDE, SODIUM CHLORITE)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8



Dispositions spéciales:

A3 A803

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

0.5 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

851

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

1 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

855

IATA-Quantité maximale (cargo):

30 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir section: 6 - 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés. Le produit n'est pas conçu pour être transporté.

F 40

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 0%

Information supplémentaire

Règlement CE N° 648/2004 (Réglementation des détergents):

polycarboxylates: < 5%

Agents de blanchiment chlorés: < 5%

Phosphates: 5 - 15%

Prescriptions nationales

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

chapitre: 8, 9, 12

Abréviations et acronymes

Directives de la CE: les actes de l'Union européenne, une partie du droit de l'Union secondaire

N ° CAS: Désignation Norme internationale des produits chimiques (CAS = Chemical Abstracts Service)

Règle technique 510: Règles techniques pour les substances dangereuses "stockage de matières dangereuses en citernes mobiles" (Allemagne)

Règle technique 900: Règles techniques pour les substances dangereuses "les limites d'exposition en milieu de travail" (Allemagne)

EN 374: norme pour les gants de protection (gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes)

EN 166: normes de sécurité européennes pour la protection oculaire et faciale (exigences)

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles

AVV: Ordonnance sur le catalogue européen des déchets (Catalogue européen des déchets)

COV: Composés organiques volatils

GHS: Le système général harmonisé ou SGH, en anglais: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG-Code: L'International Maritime Dangerous Good Code

ADN: transport par voie navigable en Europe

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

MARPOL 73/78: La Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires

IBC-Code: prestations de sécurité internationale pour le transport de produits chimiques dangereux et de liquides nocifs en vrac dans le maritime

n.a. - non applicable

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H271 Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

EUH206 Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux

F 40

(chlore).

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)
